



Assemblée générale

Distr. générale
4 mai 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 150 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2020/21	62 058 200
Dépenses de 2020/21	62 053 100
Solde inutilisé de 2020/21	5 100
Crédits ouverts pour 2021/22	65 694 700
Montant estimatif des dépenses de 2021/22 ^a	65 447 700
Montant estimatif du solde inutilisé de 2021/22 ^a	247 000
Projet de budget du Secrétaire général pour 2022/23	66 318 800
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2022/23	(360 200)
Recommandation du Comité consultatif pour 2022/23	65 958 600

^a Montant estimatif au 31 mars 2022.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen des rapports concernant le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (voir [A/76/566](#) et [A/76/730](#)), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentantes et représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 14 avril 2022. On trouvera dans le rapport portant la cote [A/76/760](#) les observations et recommandations que le Comité a faites sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, et celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 dans le rapport paru sous la cote [A/76/735](#).

2. Les rapports sur les stocks pour déploiement stratégique et le concept révisé de stocks pour déploiement stratégique sont annexés au budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ([A/76/730](#), annexes III et IV). Les observations et recommandations du Comité consultatif sur le concept révisé de stocks pour déploiement stratégique font l'objet d'un rapport distinct ([A/76/760/Add.14](#)), l'additif au présent rapport.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

3. Par sa résolution [74/282](#) et sa décision [74/571](#), l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 62 058 200 dollars (montant net : 55 916 200 dollars) aux fins du fonctionnement de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Le montant brut total des dépenses effectives de l'exercice s'est élevé à 62 053 100 dollars (montant net : 55 169 200 dollars), ce qui correspond à un taux d'utilisation des crédits de près de 100,0 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut est de 5 100 dollars résulte de l'effet conjugué des éléments suivants : des dépenses opérationnelles moins élevées que prévu (3 139 000 dollars, soit 15,1 %) ; un dépassement des crédits alloués au titre du personnel civil (3 133 900 dollars, soit 7,6 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts au chapitre IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 ([A/76/566](#)).

4. Au cours de l'exercice considéré, un montant de 3 133 900 dollars a été réaffecté de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) à la catégorie II (Personnel civil), notamment parce que les dépenses liées aux traitements du personnel recruté sur le plan national et aux indemnités de poste du personnel recruté sur le plan international ont été supérieures aux prévisions, en raison de la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro, conjuguée à des taux de vacance réels moyens inférieurs aux taux de vacance approuvés pour les effectifs recrutés sur les plans national et international.

5. Le Comité consultatif a été informé que les engagements non réglés de l'exercice 2019/20 s'élevaient à 4 122 400 dollars au 30 juin 2020, et ceux de l'exercice 2020/21, à 2 121 900 dollars au 30 juin 2021.

Questions relatives au rapport du Comité des commissaires aux comptes

6. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la Base de soutien logistique, le Comité consultatif était également saisi du rapport du

Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2021 [A/76/5 (Vol. II)] . Le Comité des commissaire aux comptes y a indiqué que l'une des recommandations qu'il avait faites, à savoir proposer de nouvelles modalités de financement concernant les entités fournissant un appui aux opérations de maintien de la paix pour tenir compte du fait que la Base de soutien logistique et le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) étaient subordonnés au Département de l'appui opérationnel, était devenue caduque (ibid., par. 130 à 135 et 151 et 152). Le Comité a relevé des lacunes dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement des opérations de maintien de la paix. Certaines missions n'avaient pas établi le niveau des stocks dont elles avaient besoin et n'avaient pas suffisamment déclaré leurs stocks excédentaires ; elles avaient conservé des stocks vieillissants et acheté des articles qu'elles avaient déjà en stock et qu'elles utilisaient peu. Le Comité des commissaire aux comptes a recommandé que soit créé un mécanisme central d'analyse et de contrôle de l'exécution permettant d'analyser les immobilisations corporelles et les stocks de l'ensemble des missions et centres de services. Il a noté que diverses mesures tendant à une gestion plus centralisée, comme la centralisation de l'information à la Base de soutien logistique avaient déjà été prises. **Le Comité consultatif adhère aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement des opérations de maintien de la paix.**

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

7. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2022, le montant brut s'élevait à 48 853 200 dollars. À la fin de l'exercice en cours, il devrait s'établir à 65 447 700 dollars, soit un solde inutilisé de 247 000 dollars représentant 99,6 % des crédits ouverts.

8. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 28 février 2022, le solde de trésorerie de la Base de soutien logistique des Nations Unies était de 29 000 000 dollars, ce qui suffisait à couvrir la réserve opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, soit 16 400 000 dollars.

IV. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

A. Mandat et résultats attendus

9. La Base de soutien logistique des Nations Unies est opérationnelle à Brindisi depuis la fin de l'année 1994, date à laquelle le Secrétaire général et le Gouvernement italien ont signé un mémorandum d'accord régissant l'utilisation des biens et des installations de Brindisi par l'Organisation. Un premier additif, concernant le don de trois nouveaux entrepôts, a été signé le 7 décembre 2001. Un deuxième, concernant la cession de locaux et de terrains supplémentaires à la Base par le Gouvernement italien, a été signé le 4 août 2008. Un troisième, portant sur la cession de six bâtiments et d'un terrain non bâti, a été signé le 23 novembre 2011. Le 28 janvier 2009, le Secrétaire général et le Gouvernement espagnol ont signé un accord régissant l'utilisation d'installations à Valence (Espagne) par l'Organisation. Un accord administratif complémentaire concernant l'utilisation par les Nations Unies de locaux à Valence (Espagne) a été signé le 16 mars 2009 et un additif à cet accord prévoyant la mise à disposition de locaux supplémentaires par le Gouvernement espagnol à

Valence a été signé le 7 juin 2021 (A/76/730, par. 2). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que dans sa résolution 63/262, l'Assemblée générale avait approuvé la proposition d'établir à Valence le site B qui accueillerait un centre de communications secondaire actif pour l'appui aux activités de maintien de la paix.

10. La Base de soutien logistique des Nations Unies fournit dans le monde entier des services concernant les technologies géospatiales, l'informatique et les télécommunications, un appui logistique à la prestation de services et à la chaîne d'approvisionnement et une assistance technique en matière de gestion de l'environnement, et dispense aux missions les autres services d'appui qui leur sont nécessaires tout au long de leur mandat, depuis la planification et la préparation de leur démarrage jusqu'à leur liquidation (ibid., par. 4).

Changement de nom et redéfinition des attributions de la Base de soutien logistique

11. En réponse aux questions qu'il avait posées sur la désignation des installations situées à Brindisi et à Valence, le Comité consultatif a été informé que le nom « Base de soutien logistique des Nations Unies » s'employait depuis 1994, car les activités du site de Brindisi étaient axées sur les opérations logistiques. Au fil des ans, et comme suite à la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions, les activités et le mandat de la Base ont évolué et englobent un plus large éventail de services.

12. Le Comité consultatif a également été informé que, dans son rapport du 8 mars 2016 (A/70/779), le Secrétaire général avait proposé que le site de Valence soit appelé « Centre de services mondial (Valence) » et celui de Brindisi « Centre de services mondial (Brindisi) », et que les deux sites forment le « Centre de services mondial ». Le Comité consultatif a estimé que la proposition du Secrétaire général prêtait à confusion : elle semblait laisser entendre qu'il y avait deux centres de services mondiaux et elle ne remplissait pas la condition selon laquelle le nom du site de Valence devait cadrer avec les fonctions que celui-ci exerçait dans le domaine de l'informatique et des communications (A/70/742/Add.9). Dans sa résolution 70/288, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter de nouvelles propositions concernant la désignation officielle du centre de Valence.

13. Dans son rapport du 6 mars 2017 (A/71/828), le Secrétaire général a proposé que le site de Valence soit appelé « Base Informatique et communications des Nations Unies » et que le site de Brindisi soit connu sous le nom de « Centre de services mondial de Brindisi (Italie) », et que les deux sites forment le « Centre de services mondial ».

14. Le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale approuve la nomenclature « Centre Informatique et communications des Nations Unies à Valence » et « Centre de services mondial de Brindisi » (voir A/71/836/Add.10, par. 33). L'Assemblée a souscrit à cette recommandation dans sa résolution 71/294. Toutefois, le Comité n'a pas fait de recommandation concernant le fait que les deux sites forment le « Centre de services mondial » et l'Assemblée n'a pas approuvé la demande faite en ce sens par le Secrétaire général.

15. Dans son rapport, le Secrétaire général demande à l'Assemblée d'approuver l'utilisation de la nomenclature « Centre de services mondial de l'ONU », à la place de « Base de soutien logistique des Nations Unies » pour désigner les deux centres, Brindisi et Valence, pris ensemble (A/76/730, par. 3).

16. En ce qui concerne les attributions envisagées pour la Base de soutien logistique des Nations Unies en tant que Centre de services mondial de l'ONU, le Comité consultatif a été informé que la Base continuerait de fournir des services aux

opérations de maintien de la paix tout en étendant la prestation de services à d'autres entités selon le principe du recouvrement des coûts, conformément au mandat du Département de l'appui opérationnel. Cela permettrait de renforcer la coopération interinstitutionnelle avec d'autres entités des Nations Unies, de tirer parti des synergies et d'obtenir des gains d'efficacité dans tout le système des Nations Unies, dans le prolongement de l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

17. Le Comité consultatif estime que le changement de nomenclature proposé aurait de nombreuses répercussions sur les travaux de l'Organisation, notamment en ce qui concerne le concept de dispositif de prestation de services centralisée, et considère que les fonctions essentielles des deux sites restent la fourniture d'un soutien logistique et de services de communication et d'informatique aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il est d'avis que la nomenclature approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/294 est toujours valable et recommande que celle qui est proposée, à savoir « Centre de service mondial de l'ONU » ne soit pas employée pour désigner les deux centres, Brindisi et Valence.

18. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la mission pour l'exercice 2022/23 sont exposées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget pour cet exercice (A/76/730).

B. Ressources nécessaires

19. Le projet de budget pour 2022/23, d'un montant de 66 318 800 dollars, est en augmentation de 624 100 dollars (1,0 %) par rapport aux crédits de 65 694 700 dollars ouverts pour 2021/22. On trouvera des renseignements au sujet de la variation entre les crédits ouverts pour 2021/22 et le montant des crédits demandés pour 2022/23 à la section III du projet de budget (ibid.).

1. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2020/21)	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses au 31 mars 2022	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
						Montant	Pourcentage
Personnel civil	41 287,3	44 421,2	45 326,4	33 305,2	45 048,4	(278,0)	(0,6)
Dépenses opérationnelles	20 770,9	17 631,9	20 368,3	15 548,0	21 270,4	902,1	4,4
Total brut	62 058,2	62 053,1	65 694,7	48 853,2	66 318,8	624,1	1,0
Recettes provenant des contributions du personnel	6 142,0	6 883,9	6 562,6	4 491,8	6 905,3	342,7	5,2
Total net	55 916,2	55 169,2	59 132,1	44 361,4	59 413,5	281,4	0,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—	—	—
Total	62 058,2	62 053,1	65 694,7	48 853,2	66 318,8	624,1	1,0

20. On trouvera à la section II.A. du projet de budget (ibid.) des informations sur les ressources financières demandées par site (Brindisi et Valence). Le montant des ressources demandées pour Brindisi s'élève à 54 197 500 dollars, soit une augmentation de 406 700 dollars (0,75 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021/22 (53 790 800 dollars). Le montant des ressources demandées pour Valence

s'élève à 12 121 300 dollars, soit une augmentation de 217 400 dollars (1,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021/22 (11 903 900 dollars).

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2021/22</i>	<i>Effectif proposé pour 2022/23</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	139	144	5
Personnel recruté sur le plan national ^a	305	305	–
Emplois de temporaire ^b	3	1	(2)

^a Agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

21. Le montant des ressources demandées au titre du personnel civil s'élève à 45 048 400 dollars, ce qui représente une réduction de 278 000 dollars (0,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2021/22. La réduction proposée tient à la diminution des dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et du personnel recruté sur le plan national, qui est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international (ibid., par. 158 à 161).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaires

22. Au total, 449 postes et 1 emploi de temporaire sont proposés pour l'exercice 2022/23, soit une augmentation net de 3 postes par rapport au tableau d'effectifs approuvé pour l'exercice 2021/22. Le projet de budget couvre le déploiement de 144 membres du personnel recrutés sur le plan international, de 305 membres du personnel recrutés sur le plan national et de 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions). Au total, 36 personnes seront affectées au Centre Informatique et communications des Nations Unies (Valence), 2 membres du personnel resteront affectés au Bureau d'appui commun de Koweït et 412 personnes seront affectées au Centre de services mondial (Brindisi). L'effectif proposé de 449 postes et 1 emploi de temporaires fait apparaître les changements suivants (ibid., par. 14) :

a) Création de trois postes : deux spécialistes des systèmes informatiques (1 P-4 et 1 P-3) à Valence et un(e) logisticien(ne) (P-4) à Brindisi ;

b) Reclassement de huit postes, comme suit : i) deux reclassements de P-4 à P-5 [1 fonctionnaire d'administration et 1 logisticien(ne)] ; ii) six reclassements de G-6 à G-7 (3 assistants (gestion des programmes), 2 logisticiens et 1 assistant(e) chargé(e) des ressources humaines) ;

c) Transformation de deux postes de temporaire en postes : 1 spécialiste des questions d'état de droit (P-4) et 1 ingénieur(e) écologue (P-3) ;

d) Transfert de 11 postes (1 P-4, 3 P-3 et 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national) ;

e) Transfert de sept postes (1 P-3, 2 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Création

23. Le Secrétaire général propose de créer un poste de logisticien(ne) (P-4) à la Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks dont le (la)

titulaire serait chargé(e) de gérer l'augmentation prévue des activités de logistique d'entrée, qui résulte de la mise en œuvre du nouveau concept de solutions pour déploiement stratégique et de stocks pour déploiement régional, y compris les services logistiques de tiers pour l'expédition des marchandises et les activités connexes, et de superviser le processus de transformation et de numérisation, ce qui nécessite des capacités et des compétences qui ne sont pas disponibles actuellement au Centre de services mondial (ibid. par. 137). **Le Comité consultatif note que la Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks dispose déjà d'un effectif de 79 postes, dont deux postes P-4, et estime que les fonctions supplémentaires pourraient être exercées avec les ressources existantes. Il note également que les fonctions s'attachant aux postes proposés (P-4) sont liées en partie au concept révisé de stocks pour déploiement stratégique, qui est examiné dans rapport distinct (A/76/760/Add.14). Il recommande donc que le poste de logisticien(ne) (P-4) ne soit pas créé pour le moment.**

Reclassement

24. Le Secrétaire général propose le reclassement, à la Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement, d'un poste de logisticien(ne) (P-4) qui deviendrait un poste de chef de section (P-5). Il est indiqué que la Section est notamment chargée de la gestion financière des solutions pour déploiement stratégique, d'une valeur totale de 135 millions de dollars, et que le (la) Chef de Section sera habilité(e) par délégation à mettre à disposition et à reconstituer les stocks entreposés dans les différents sites du nouveau réseau d'approvisionnement, et orientera et coordonnera les activités de l'équipe chargée des stocks pour déploiement régional basée à Entebbe. Il est indiqué également que la réussite du passage au nouveau concept de solutions pour déploiement stratégique dépendra des capacités et des compétences de cette section, qui joue le rôle d'interface avec les clients de manière à fournir des services de manière fiable, réactive et transparente (A/76/730, par. 130 et 131). **Le Comité consultatif note que le reclassement proposé est lié en partie au concept révisé de stocks pour déploiement stratégique, qui est examiné dans un rapport distinct (A/76/760/Add.14). Il recommande donc de ne pas procéder au reclassement d'un poste de logisticien(ne) (P-4) en poste de Chef de section (logistique) (P-5) pour le moment.**

25. Le Secrétaire général propose le reclassement, à la Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks, d'un poste d'assistant(e) (soutien logistique) (G-6) qui deviendrait un poste d'assistant(e) principal(e) (soutien logistique) (G-7). Le (la) titulaire du poste faciliterait le rapprochement des données dans Umoja pendant et après la liquidation et fournirait des avis techniques et des données exactes aux parties concernées, établirait les rapports d'inventaire de fin d'année pendant les phases de liquidation ou d'après-liquidation, examinerait le plan de cession des actifs, élaborerait des rapports de situation détaillés, donnerait des conseils et des orientations aux missions sur les procédures de liquidation et signalerait les risques potentiels liés à la liquidation. Il est indiqué que, étant donné qu'il est proposé de mettre en place une chaîne d'approvisionnement circulaire, ce qui devrait entraîner une augmentation des mouvements et des cessions d'actifs, les responsabilités rattachées à cette fonction vont considérablement augmenter en ce qui concerne la gestion de portefeuille financier et les effets sur les biens détenus par l'Organisation (ibid., par. 139). **Le Comité consultatif note que le reclassement proposé d'un poste d'assistant(e) (soutien logistique) (G-6) en poste d'assistant(e) principal(e) (soutien logistique) (G-7) s'explique par le fait que l'on s'attend à une augmentation de la charge de travail, et non à ce que les tâches deviennent plus complexes et à ce que le (la) titulaire ait plus de responsabilités. Il n'est pas convaincu que le reclassement proposé soit pleinement justifié et**

recommande donc que le poste d'assistant(e) (soutien logistique) (G-6) ne soit pas reclassé en poste d'assistant(e) principal(e) (soutien logistique) (G-7).

26. Le Secrétaire général propose le reclassement au Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions, d'un poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (G-6) qui deviendrait un poste d'assistant(e) principal(e) chargé(e) des ressources humaines (G-7). Il est indiqué que les attributions du secrétariat des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions ont été étendues et comprennent la fourniture d'un appui fonctionnel aux recruteurs et aux responsables des postes à pourvoir dans les missions et que l'assistant(e) principal(e) chargé(e) des ressources humaines proposera des améliorations à apporter à Inspira, effectuera des tests d'acceptation et exploitera les nouveautés approuvées pour dispenser une formation à toutes les parties prenantes. Le (la) titulaire du poste effectuera également un contrôle de la qualité de tous les dossiers avant de les attribuer aux membres des organes, afin d'anticiper les éventuels problèmes qui pourraient entraîner des retards dans la procédure de recrutement (ibid., par. 150). **Sachant que la réduction des effectifs des opérations de maintien de la paix ces dernières années aurait dû se traduire par une réduction des activités du Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions, le Comité consultatif n'est pas convaincu que le reclassement proposé soit pleinement justifié. Il recommande donc que la proposition de reclassement d'un poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (G-6), qui deviendrait un poste d'assistant(e) principal(e) chargé(e) des ressources humaines (G-7), ne soit pas approuvée.**

Transformation

27. Le Secrétaire général propose de transformer en poste un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) d'ingénieur(e) écologue (P-3). Il est indiqué que cette transformation est proposée parce que l'assistance en matière d'environnement, qui est une activité à long terme intervenant tout au long du processus de gestion de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement et du cycle de vie d'une mission, acquiert une importance croissante et parce que des compétences spécialisées sont nécessaires pour la réalisation de l'objectif de la stratégie environnementale du Département de l'appui opérationnel qui consiste à réduire les risques que font peser les pratiques de gestion des eaux usées sur le personnel, les populations locales et les écosystèmes. Il est également indiqué que cette transformation répond à la nécessité de disposer de ressources capables de relever les défis actuels en matière d'ingénierie écologique et pouvant s'acquitter des tâches connexes. (ibid., par. 133). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'emploi de temporaire d'ingénieur(e) écologue avait été approuvé pour la première fois pour l'exercice 2019/20. **Sachant que l'emploi d'ingénieur(e) écologue a été créé relativement récemment, le Comité consultatif est d'avis que la transformation de cet emploi en poste serait encore prématurée et recommande donc que l'emploi d'ingénieur écologue (P-3) continue pour le moment d'être financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (voir également A/75/822/Add.10, par. 19).**

Transfert

28. Les 11 transferts suivants sont proposés (A/76/730, par. 14) :

a) deux postes du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications (Section des solutions clients) de Brindisi à Valence [spécialiste de l'information géographique (P-4) et spécialiste des systèmes d'information géospatiale (P-3)] ;

b) sept postes (un P-3 et six agents des services généraux recrutés sur le plan national) du Groupe de la gestion du matériel à la Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks (Service de la chaîne d’approvisionnement) ;

c) deux postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) du Centre de conférence et de perfectionnement au Bureau du (de la) Directeur(trice).

29. Or les informations données au Comité consultatif et les tableaux figurant dans le projet de budget font état d’un plus grand nombre de transferts (ibid., tableaux 6, 8, 10, 11, 12 et 14). En réponse à ses questions, le Comité a été informé que les transferts internes au Service de la chaîne d’approvisionnement n’étaient pas compris dans les transferts proposés au paragraphe 14 du projet de budget. En outre, le Comité note que le nombre moyen de vacataires et de membres du personnel extérieurs à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Valence passera de 345 personnes en 2021/22 à 505 personnes en 2022/23 (A/75/744, tableau 1 et A/76/730, tableau 1). **Sachant que de plus en plus d’entités des Nations Unies sont présentes à Valence et compte tenu des possibilités d’harmonisation et de gains d’efficacité, le Comité consultatif estime qu’il faut mieux expliquer et justifier les transferts proposés. Il recommande donc que certains transferts proposés, à savoir sept postes (un P-3 et six agents des services généraux recrutés sur le plan national) du Groupe de la gestion du matériel à la Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks (Service de la chaîne d’approvisionnement) et deux postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) du Centre de conférence et de perfectionnement au Bureau du (de la) Directeur(trice), ne soient pas approuvés.**

30. **Le Comité consultatif note que de plus en plus d’entités des Nations Unies sont présentes à Valence et recommande que l’Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui soumettre pour examen une stratégie claire sur la transformation en cours, y compris une vue d’ensemble des ressources et des mesures d’efficacité envisagées.**

Unités hébergées

31. Des informations sur les unités hébergées sont présentées aux paragraphes 82 à 95 du projet de budget (A/76/730). Il est indiqué que quatre unités sont actuellement hébergées à Brindisi, à savoir a) deux unités rattachées hiérarchiquement au Département des opérations de paix [la Force de police permanente et le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, la première comprenant 36 postes et la deuxième, six postes et un emploi de temporaire (autre que pour les réunions)] ; b) deux unités rattachées hiérarchiquement au Département de l’appui opérationnel (le Centre stratégique des opérations aériennes et le Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions, comprenant respectivement 11 postes et 10 postes). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur le déploiement dans des opérations de maintien de la paix de la Force de police permanente (18 déploiements en 2020/21 et 16 déploiements en 2021/22, au 17 mars 2022) et du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires (neuf déploiements en 2020/21 et 11 déploiements en 2021/22, au 17 mars 2022). **Le Comité consultatif recommande que l’Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer une évaluation des services proposés par la Force de police permanente et le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires dans le prochain rapport sur la Base de soutien logistique des Nations Unies. Il estime que dans cette évaluation, on pourrait prendre en considération les capacités existantes au Siège et dans les missions qui ont des moyens limités et envisager les problèmes à régler et les possibilités à exploiter en ce qui concerne la**

centralisation ou la décentralisation des effectifs de la Force de police permanente et du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, l'objectif étant d'améliorer l'appui fourni aux États Membres et aux entités des Nations Unies.

Secrétariat des Directeurs et Chefs de l'appui aux missions

32. Le Secrétaire général indique qu'il est proposé que le poste de fonctionnaire d'administration (P-4) soit reclassé pour en faire un poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5). Les fonctions comprendraient la coordination du secrétariat des Directeurs et Chefs de l'appui aux missions, dont la création a été demandée dans les recommandations issues de la Conférence des Chefs et Directeurs de l'appui aux missions qui s'est tenue à Brindisi en octobre 2021 (A/76/730, par. 18). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'à la suite de la réforme de la gestion de 2019, les Directeurs et Chefs de l'appui aux missions s'étaient rendu compte qu'il fallait qu'ils trouvent des solutions à leurs problèmes communs et qu'ils fassent un usage plus cohérent et plus coordonné des ressources et moyens dont ils disposaient, et qu'ils se rapprochent du Siège pour obtenir un soutien dans l'exécution de leurs mandats bien particuliers. Il a également été informé que le secrétariat servirait de mécanisme formel pour : a) entretenir le dialogue, qui est absolument essentiel ; b) faire que les missions fassent entendre leur voix en ce qui concerne les politiques ; c) rassembler et distribuer l'information ; d) fournir rapidement un concours sur le plan technique et une expertise de telle ou telle question aux parties prenantes, dans les missions comme au Siège. La structure de gouvernance proposée comprend un comité de pilotage chargé de s'assurer que le secrétariat s'emploie à concrétiser les priorités sur lesquelles les Directeurs et Chefs de l'appui aux missions se sont entendus. **Bien qu'il estime que davantage de coordination et d'échanges entre les Directeurs et Chefs de l'appui aux missions pourrait avoir des avantages, le Comité consultatif considère que cela peut être fait par les voies de communication habituelles sans qu'il faille créer de secrétariat dans tel ou tel lieu. Il compte qu'un complément d'information figurera dans le prochain rapport sur la Base de soutien logistique des Nations Unies.**

Taux de vacance

33. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des taux de vacance constatés en 2020/21 et 2021/22, ainsi que de ceux qui sont proposés pour 2022/23. Le Comité consultatif relève qu'aucune explication n'est donnée pour justifier l'application de taux de vacance différents de ceux qui ont été effectivement constatés pendant l'exercice en cours, à savoir : a) un taux de 13 % est proposé pour le personnel recruté sur le plan international, alors que le taux moyen réel était de 16,5 % et le taux réel de 17,3 % au 31 mars 2022 ; b) un taux de vacance de 4 % est proposé pour le personnel recruté sur le plan national, alors que le taux moyen réel était de 7,2 % et le taux réel de 7,2 % au 31 mars 2022.

Taux de vacance

(Pourcentages)

Catégorie	Taux réel pour 2020/21	Taux budgétisé pour 2021/22	Taux réel au 31 janvier 2022	Taux réel au 31 mars 2022	Taux moyen réel au 31 mars 2022	Taux proposé pour 2022/23
Personnel civil						
Postes soumis à recrutement international	15,1	13,0	18,0	17,3	16,5	13,0
Postes soumis à recrutement national	4,9	4,0	7,2	7,2	7,2	4,0

Catégorie	Taux réel pour 2020/21	Taux budgétisé pour 2021/22	Taux réel au 31 janvier 2022	Taux réel au 31 mars 2022	Taux moyen réel au 31 mars 2022	Taux proposé pour 2022/23
Emplois de temporaire	–	–	–	–	–	–
Personnel recruté sur le plan international	–	–	66,7	66,7	66,7	–

34. Le Comité consultatif réaffirme qu'il considère que les taux de vacance proposés doivent être fondés, dans la mesure du possible, sur les taux réels. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux réels, il convient de bien justifier systématiquement le choix des taux utilisés dans les projets de budget et les documents connexes (voir [A/73/755/Add.8](#), par. 31, [A/74/737/Add.8](#), par. 16 et [A/75/822/Add.10](#), par. 25).

Postes vacants

35. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2022, 48 postes étaient vacants, dont 12 dans les unités hébergées. Un poste de logisticien(ne) (P-3) l'était depuis plus de deux ans. Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais.

36. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a redit sa préoccupation face au grand nombre de postes vacants dans l'effectif civil et prié de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement (résolution [75/301](#), par. 22). Dans la même résolution, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général de passer en revue les postes qui étaient vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression.

37. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 23 à 27 et 29 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées. Le montant des dépenses opérationnelles devrait être ajusté en conséquence.

3. Dépenses opérationnelles

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué		Montant alloué		Dépenses prévues		Variation	
	(2020/21)	Dépenses (2020/21)	(2021/22)	Dépenses au 31 mars 2022	(2022/23)	(6) = (5) – (3)	(7) = (6)/(3)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
Dépenses opérationnelles								
Consultants et services de consultants	170,8	122,3	160,6	39,2	160,6	–	–	
Voyages officiels	488,0	104,9	451,6	284,9	449,0	(2,6)	(0,6)	
Installations et infrastructures	5 807,3	5 404,9	5 607,2	4 547,8	5 700,8	93,6	1,7	
Transports terrestres	383,5	309,1	381,7	319,6	414,4	32,7	8,6	
Opérations aériennes	6,4	4,2	6,3	6,5	3,0	(3,3)	(52,4)	
Opérations maritimes ou fluviales	–	–	–	–	–	–	–	
Communications et informatique	12 831,1	10 823,8	12 706,3	9 855,2	13 458,3	752,0	5,9	
Santé	81,2	65,0	87,3	31,4	68,8	(18,5)	(21,2)	

Catégorie	Montant	Dépenses	Montant	Dépenses	Dépenses	Variation	
	alloué	(2020/21)	alloué	au 31 mars 2022	prévues	Montant	Pourcentage
	(2020/21)	(2)	(2021/22)	(4)	(2022/23)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
Fournitures, services et matériel divers	1 002,6	797,7	967,3	463,4	1 015,5	48,2	5,0
Total (dépenses opérationnelles)	20 770,9	17 631,9	20 368,3	15 548,0	21 270,4	902,1	4,4

38. Le montant des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2022/23 s'élève à 21 270 400, ce qui représente une augmentation de 902 100 dollars (4,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2021/22. L'augmentation tient principalement au fait que les dépenses prévues au titre des communication et de l'informatique, des installations et infrastructures, des fournitures, services et matériel divers et des transports terrestres sont plus élevées, ce qui est en partie compensé par la réduction des dépenses prévues au titre de la santé, des opérations aériennes et des voyages officiels.

39. **Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu que les explications données justifient pleinement certains des montants énumérés ci-dessous et formule les observations et recommandations suivantes :**

a) *Consultants et services de consultants.* Les ressources demandées pour 2022/23 s'élèvent à 160 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021/22. Le Comité consultatif note qu'au cours de l'exercice 2020/21, les dépenses, d'un montant de 122 300 dollars, représentaient une sous-utilisation de 48 500 dollars par rapport au montant alloué de 170 800 dollars et qu'au cours de l'exercice en cours, 39 200 dollars seulement avaient été dépensés au 31 mars 2022. **Compte tenu des dépenses observées, le Comité consultatif recommande une réduction de 10 % (soit 16 100 dollars) des ressources demandées au titre des consultants et services de consultants (160 600 dollars).**

b) *Voyages officiels.* Les ressources demandées pour 2022/23 s'élèvent à 449 000 dollars, alors que les dépenses se sont montées à 104 900 dollars en 2020/21, ce qui représente une sous-utilisation des crédits de 383 100 dollars. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il faudrait recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages à des fins de participation à des ateliers, à des conférences ou à des réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. Il recommande donc une réduction de 20 % (89 800 dollars) du montant des ressources demandées au titre des voyages officiels (449 000 dollars).** Il examine plus avant la question des voyages officiels dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

c) *Transports terrestres.* Les ressources demandées, d'un montant de 414 400 dollars, représentent une augmentation de 32 700 dollars (8,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021/22. L'augmentation des ressources demandées tient principalement au remplacement de deux véhicules ayant dépassé leur durée de vie par deux véhicules électriques (A/76/730, par. 162). Le Comité consultatif note qu'en 2020/21, les dépenses, d'un montant de 309 100 dollars, représentaient une sous-utilisation de 74 400 dollars par rapport aux crédits ouverts de 383 500 dollars et que, pour l'exercice en cours, les dépenses de 319 600 dollars au 31 mars 2022, combinées aux dépenses prévues de 21 900 dollars du 1^{er} avril au 30 juin 2022, devraient se traduire par une sous-utilisation des crédits de 40 200 dollars. **Compte tenu de cette sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande que le montant de**

L'augmentation des ressources demandées au titre des transports terrestres (32 700 dollars) soit réduit de 100 % (32 700 dollars).

d) *Communications et informatique.* Les ressources demandées, d'un montant de 13 458 300 dollars, représentent une augmentation de 752 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021/22. L'augmentation des ressources demandées s'explique par le fait qu'il est prévu d'établir de nouveaux contrats de location de matériel équipé de solutions haute performance pour le stockage et la sauvegarde des données, à l'appui d'une stratégie d'informatique en nuage hybride (A/76/730, par. 164). Le Comité consultatif note qu'en 2020/21, les dépenses, d'un montant de 10 823 800 dollars, représentaient une sous-utilisation de 2 007 300 dollars par rapport aux crédits ouverts de 12 831 100 dollars. **Compte tenu de cette sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande que le montant de l'augmentation des ressources demandées au titre des communications et de l'informatique (752 000 dollars) soit réduit de 15 % (112 800 dollars).**

40. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 37 et 39 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.

V. Questions diverses

Services fournis à d'autres entités et recouvrement des coûts

41. Des informations sur les services fournis à d'autres entités et une analyse des montants qu'il est prévu de recouvrer en 2022/23 sont données aux paragraphes 77 à 81 et dans les tableaux 2 et 3 du projet de budget (A/76/730). Il est indiqué que pour l'exercice 2022/23, la Base de soutien logistique des Nations Unies entend maintenir au moins 36 accords de prestation de service avec différentes entités, essentiellement pour les services de l'informatique et des communications. En outre, des services de formation seront fournis aux missions, également selon le principe du recouvrement des coûts. Les coûts à recouvrer sont établis à partir des grilles de tarifs approuvées, qui sont examinées chaque année par le Bureau du Contrôleur. Les recettes et les dépenses pour 2022/23 sont estimées à 14 390 600 dollars, contre 10 565 600 dollars pour 2021/22 (voir A/75/744, tableau 2). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les montants remboursés au titre du recouvrement des coûts pour les cinq dernières années, qui, avec le recouvrement des coûts estimé pour 2021/22 et 2022/23, sont résumés dans le tableau figurant ci-dessous.

Montants remboursés au titre du recouvrement des coûts de 2016/17 à 2020/21 et estimation des montants à rembourser à ce titre pour 2021/22 et 2022/23

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>2016/17</i>	<i>2017/18</i>	<i>2018/19</i>	<i>2019/20</i>	<i>2020/21</i>	<i>2021/22</i>	<i>2022/23</i>
Montant	6, 267,7	7 730,4	8, 661.5	9 767,9	12 514,5	10 565,6	14 390,6

42. Le Secrétaire général indique qu'en 2022/23, les recettes provenant du recouvrement des coûts permettront de financer un poste d'informaticien(ne) hors classe (P-5), un poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-3), un poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national pour coordonner et gérer les recettes provenant du recouvrement des coûts, un poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national afin de disposer de la capacité minimale requise en matière de soins de santé [infirmier(ère)], un poste d'agent(e)

des services généraux recruté(e) sur le plan national afin d'assurer la sécurité et un poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national aux fins de la gestion des installations. Ces postes relèvent du Bureau du (de la) Chef du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, situé à Valence.

43. En ce qui concerne les vacataires et le personnel d'appui d'autres entités hébergées à Brindisi et Valence, le Secrétaire général indique que 732 membres du personnel d'appui à plein temps d'autres entités occuperont des locaux à la Base de soutien logistique des Nations Unies en 2022/23, à savoir 505 à Valence et 227 à Brindisi. Au titre du dispositif de recouvrement des coûts, il sera possible de recouvrer les coûts associés à l'utilisation des locaux par du personnel extérieur à la Base de soutien logistique qui fournit un appui à des clients autres que le Département de l'appui opérationnel, dans le cadre d'un accord de prestation de services conclu entre la Base de soutien logistique et lesdits clients. En ce qui concerne le personnel du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et du Centre international de calcul, qui s'occupent de projets pour le compte du Département de l'appui opérationnel et des missions sur le terrain, aucun coût n'est mis en recouvrement, conformément aux accords en vigueur (voir [A/76/730](#), par. 73 à 76 et tableau 1).

44. **Le Comité consultatif rappelle qu'il estime que l'Assemblée générale devrait disposer d'informations complètes et plus transparentes sur les services fournis aux différentes entités, les ressources nécessaires pour assurer la prestation de ces services et les différentes modalités de financement et de recouvrement des coûts, ainsi que sur la comptabilisation des recettes et des dépenses correspondantes (voir également [A/74/737/Add.6](#), par. 26 et [A/75/822/Add.10](#), par. 43).** Il formule d'autres observations et recommandations dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/76/760](#)) et dans son rapport sur les activités de la chaîne d'approvisionnement au Secrétariat de l'ONU ([A/76/722](#)).

Dispositif de modulation des ressources

45. Le dispositif de modulation des ressources fait l'objet des paragraphes 65 à 72 du projet de budget ([A/76/730](#)). Il y est indiqué que le dispositif qui avait été présenté à l'origine au cours de l'exercice 2019/20 avait été mis au point sur la base des résultats d'une analyse empirique de modulation portant sur 54 unités administratives de la Base de soutien logistique et que l'affectation des ressources avait été calculée sur la base des recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil. Le modèle avait été affiné en suivant les recommandations faites par le Comité consultatif dans ses rapports [A/74/737/Add.6](#) et [A/75/822/Add.10](#), auxquelles l'Assemblée générale avait souscrit dans ses résolutions [74/282](#) et [75/295](#).

46. Le Secrétaire général indique que l'équipe interne chargée de l'examen a affiné et revu le modèle existant afin de valider et d'évaluer les ressources consacrées aux activités d'appui à la Base de soutien logistique des Nations Unies et aux activités d'appui direct aux opérations de maintien de la paix. En outre, un examen externe a donné lieu à d'autres recommandations qui visaient à établir une définition claire de la modulation des ressources, afin de garantir une application cohérente tenant compte de la charge de travail et des gains d'efficacité. L'examen a permis de conclure que : a) les services fournis par la Base de soutien logistique des Nations Unies sont diversifiés, complexes, personnalisés et essentiels pour de nombreux organismes des Nations Unies, et pas uniquement les opérations de maintien de la paix ; b) la méthode proposée est conforme au cadre de budgétisation axée sur les résultats et aux programmes de travail annuels, et donc adaptée à l'objectif visé. Le Secrétaire général

indique aussi que l'examen externe a confirmé que les ressources étaient censées être déterminées non seulement par le volume des transactions et les besoins en équivalents plein temps correspondants à la Base de soutien logistique des Nations Unies et dans les missions, mais aussi par le degré de complexité, de coordination et d'adaptation requis pour gérer ces activités, ainsi que par la nécessité d'assurer une capacité minimale permanente.

47. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le dispositif de modulation des ressources existant ne porte pas uniquement sur la complexité des opérations, ce qui explique l'augmentation des ressources demandées. Il est tenu compte également de la difficulté de prévoir avec une certitude absolue les demandes de services (leur nature, leur volume, leur coût, leur durée et le temps de réponse) et de la nécessité d'être prêt à répondre à des demandes qui se multiplient en raison de situations telles que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la crise qui frappe actuellement l'Ukraine.

48. Le Comité consultatif prend note des mesures qui ont été prises pour affiner le dispositif de modulation des ressources et rappelle sa recommandation, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/295, visant à ce que le dispositif soit encore affiné ; il faut en particulier que la notion de modulation soit clairement définie, que les activités modulables soient recensées, que le dispositif soit appliqué de manière cohérente et que tous les dispositifs de modulation tiennent compte, entre autres, des facteurs ayant trait au volume de travail et des gains d'efficacité (voir A/75/822/Add.10, par. 46). Le Comité compte que de plus amples informations figureront dans le prochain rapport sur la Base de soutien logistique des Nations Unies.

VI. Conclusion

49. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 sont indiquées à la section VI du rapport sur l'exécution du budget (A/76/566). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 5 100 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 ainsi que le montant de 272 400 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2021, soit 76 100 dollars (produits des placements), 22 900 dollars (produits divers ou accessoires) et 173 400 dollars (annulation d'engagements d'exercices antérieurs), soient déduits de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.**

50. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/76/730). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 360 200 dollars et ramenés de 66 318 800 dollars à 65 958 600 dollars. Il recommande également que le montant susmentionné soit réparti entre les budgets des opérations de maintien de la paix en activité en vue d'assurer le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.**